

RAPPORT N° 96/8-48
au Conseil Municipal

OBJET

DENOMINATION DE VOIES

Le Boulevard Sud, dans sa portion comprise entre la Rue Stanislas Gimart et l'Impasse de la Vanille, va être ouvert à la circulation dans les prochains jours.

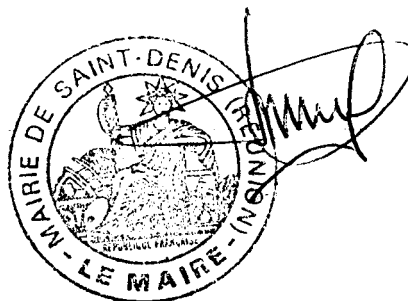
Il convient dès à présent de dénommer ce tronçon, ainsi que celui dit "du CERF" dont les travaux vont commencer début 1997. La dénomination de la partie centrale, comprise entre le Pont U2 et la Rue Stanislas Gimart, peut être également envisagée dès maintenant.

Je vous rappelle, à titre indicatif, que la partie Est, déjà en service et comprise entre l'Impasse de la Vanille et le Boulevard du Chaudron, est dénommée "Boulevard Jean Jaurès", et que la partie Ouest, de l'entrée du tunnel au Pont U2 a été baptisée "Boulevard du Prince Vinh-San".

Je vous propose de vous prononcer sur la dénomination de ces différents tronçons.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/8-48
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996

OBJET

DENOMINATION DE VOIES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-48 du Maire ;

Vu le rapport de Russel HOAREAU, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial de Sainte-Clotilde, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Vie Quotidienne ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte la dénomination "BOULEVARD JEAN JAURÈS" pour les différents tronçons de voies du Boulevard Sud ci-après :

- * tronçon compris entre la Rue Stanilas Gimart et l'Impasse de la Vanille,
- * tronçon dit "du CERF",
- * tronçon central compris entre le Pont U2 et la Rue Stanislas Gimart.

-Confer le plan joint en annexe au texte du Rapport-.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC, 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

